

RESEAU 2016

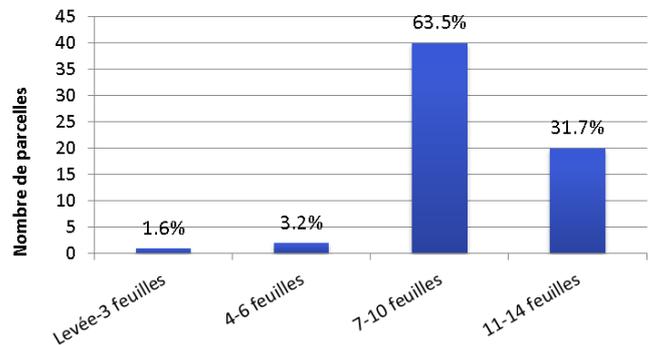
Pour la période du 30 juin au 5 juillet (semaine 27), **63 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

STADES DU MAÏS

La majorité des parcelles a dépassé le stade 7 feuilles (95%). Les parcelles les plus avancées sont au stade 14 feuilles (dans le 28), la plus tardive est au stade 3 feuilles (dans le 37)

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 27*).

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 27



PYRALES

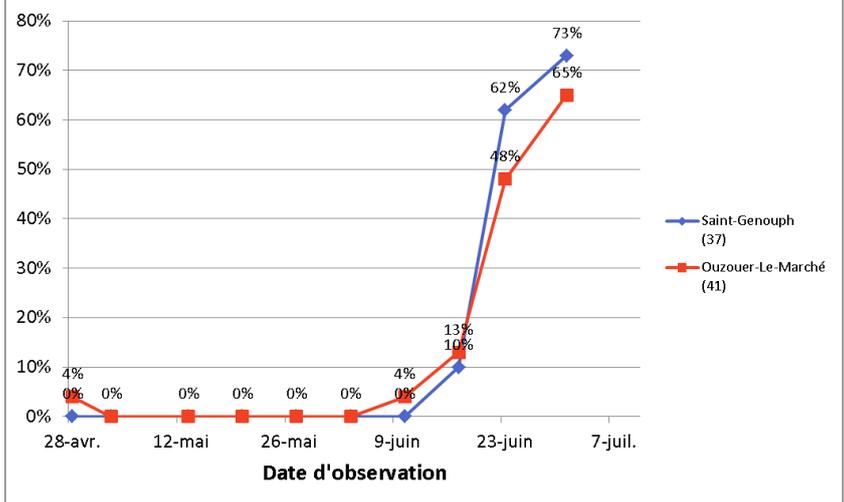
Chrysalidation

Le suivi de chrysalidation des larves de pyrale permet de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, un suivi est réalisé sur deux sites (Saint-Genouph - 37 et Ouzouer-le-Marché - 41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **65%** à Saint-Genouph (37)
- **75%** à Ouzouer-le-Marché (41)

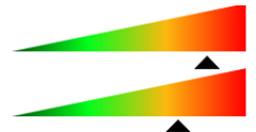
Evolution du taux de chrysalidation (2016)



Suivi des vols

56 pièges ont été relevés cette semaine, pour un total de **307 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 27) :

Sud-Loire



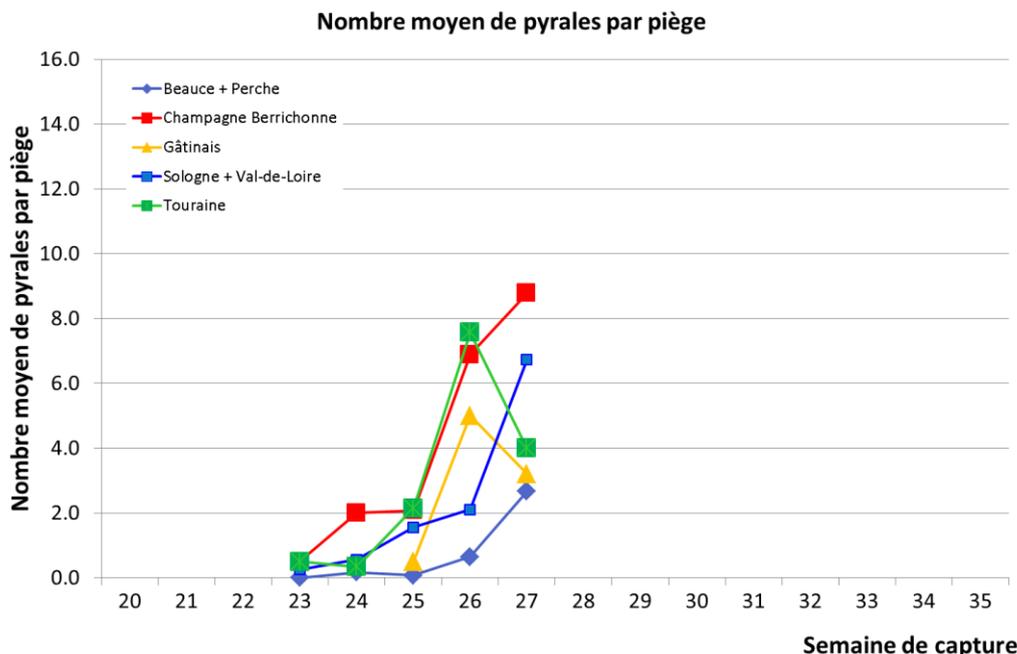
Nord-Loire

Papillon de pyrale
Ostrinia nubilalis

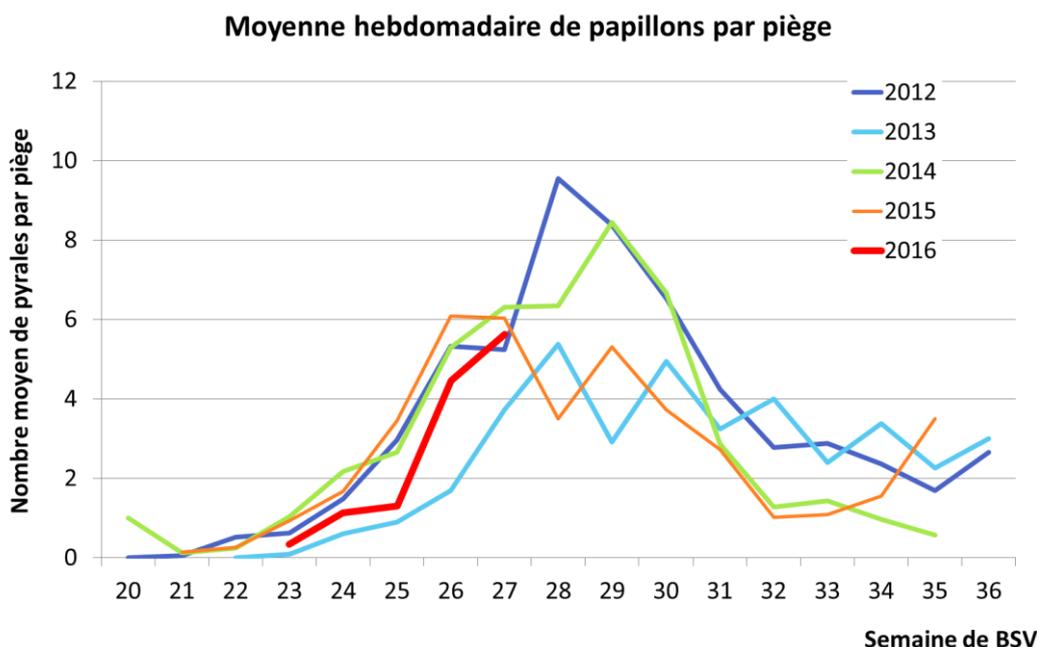


Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal

- Champagne Berrichonne : moyenne de 8.8 papillons par piège
- Gâtinais : moyenne de 3.2 papillons par piège
- Touraine : moyenne de 4 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 7.4 papillons par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 2.9 papillons par piège



Les captures progressent dans le Nord de la région. On observe une diminution des captures en Touraine et dans le Gâtinais, mais une augmentation en Sologne / Val de Lire et Beauce/Perche. Les captures les plus importantes ont eu lieu en Champagne Berrichonne avec 2 parcelles ayant un total de **36 et 56 pyrales** capturées.



La moyenne régionale de papillons capturés augmente encore cette semaine et est de **5.6 papillons/piège**.

Pontes et dégâts

La **présence de pontes** est signalée dans 5 parcelles du 18, 36 et 37 sur 1 à 12% des plantes. **Pas de dégât observé.**

Trichogramme

Les trichogrammes utilisés contre la Pyrale du maïs appartiennent à l'espèce *Trichogramma brassicae*. L'avantage de ces auxiliaires est qu'ils sont oophages, ils détruisent donc la pyrale dès son premier stade avant même qu'elle ne commette de dégâts.

L'utilisation des trichogrammes repose sur la technique des lâchers inondatifs au moment de la ponte du ravageur, c'est-à-dire au début du vol. Les lâchers se justifient sur toute la région Centre.

SESAMIES

19 sésamies capturées sur **11 pièges** relevés cette semaine. Les captures ont eu lieu à Yzeures-sur-Creuse dans l'Indre-et-Loire (17 papillons) et à Thure dans la Vienne (2 papillons).

PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

Sur 27 parcelles observées, 5 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades 7-14 feuilles). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

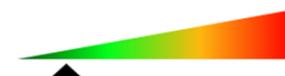
Tous stades



Sitobion avenae :

Sur 32 parcelles observées, 19 présentent 1 à 10 pucerons/plante (stades 7-14 feuilles). **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

A partir de 3 – 10 feuilles



Rhopalosiphum padi :

Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :

Dès 5-6 feuilles



Seuil de nuisibilité

ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p>Metopolophium dirrhodum</p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p>Sitobion avenae</p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p>Rhopalosiphum padi</p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

Auxiliaires

Les auxiliaires et parasites de pucerons peuvent être naturellement présents dans les parcelles et limitent les populations de pucerons. Leur activité a été détectée dans 12 parcelles du 18, 28, 36, 37, 41 et 45.

Auxiliaires	% plantes	Nb de parcelles	Département
Coccinelles - adultes	1 à 6%	8	28, 37, 41 et 45
Coccinelles - larves	1 à 6%	2	37 et 45
Micro hyménoptères parasitoïdes des lépidoptères	2%	2	45
Chrysopes - Adultes	8%	1	37
% de pucerons parasités	8%	1	37

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 8 parcelles du 18, 36, 37, 41 avec des ponctuations blanches observées sur les 3^{ème} à 6^{ème} feuilles.

Les adultes et les larves réalisent des ponctuations blanches (dus aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :
ARVALIS – Institut du végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Traces de présence (1%) de petite altise dans 2 parcelles du Loiret et du Loir-et-Cher.

Traces de présence (1%) de taupins dans 2 parcelles du Loiret.

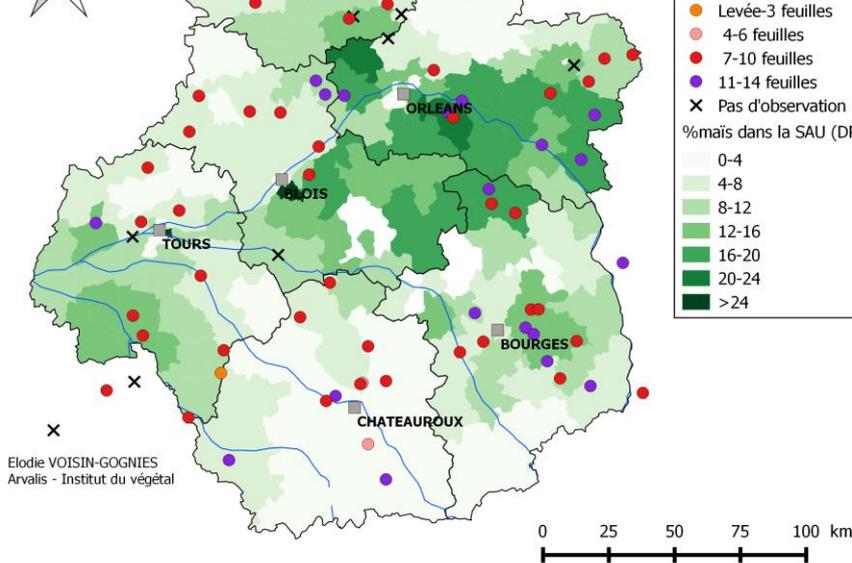
Prochain message : le mardi 12 juillet 2016.



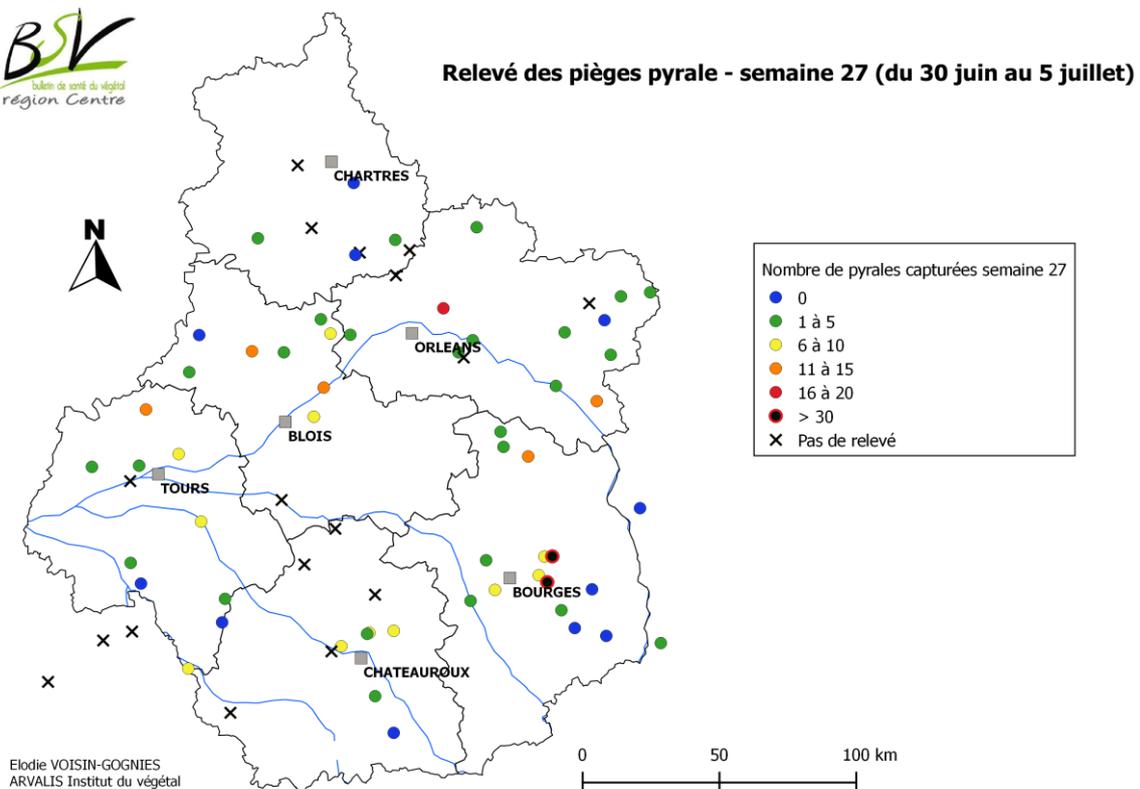
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 27



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 27





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015